



SYNDICAT CGT DE L'HÔPITAL DE MOZE

B.P.4

07320 SAINT-AGREVE

Tél. : 06.74.47.66.40

E-mail : cgtmoze@aim.com

Site : www.cgtmoze.e-monsite.com



Compte-rendu **UNIFED** de la commission paritaire de branche du 17 avril 2014

La CPB s'est tenue le 17 avril 2014 en présence de l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans la branche (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et SUD).

Plusieurs thèmes étaient à l'ordre du jour : la santé au travail, l'accord relatif au contrat de génération (entreprises de 50 à moins de 300 salariés), l'incidence dans les instances d'UNIFED de l'arrivée de SUD en qualité d'organisation syndicale représentative.

La CFDT avait demandé à ce que soit portée à l'ordre du jour la question de la convention collective de branche.

1. Santé et qualité de vie au travail

Il s'agissait de la dernière séance de négociation sur ce thème. Ce texte est un accord-cadre qui a pour objectifs de :

- favoriser la mise en œuvre dans chaque structure d'une politique visant à l'amélioration de la qualité de vie au travail et à la prévention des risques professionnels en proposant une méthodologie et des outils,
- permettre au niveau national, régional la mutualisation de moyens, l'échange et la valorisation des actions ayant permis significativement une amélioration de la qualité de vie et de la santé au travail et notamment en expérimentant des actions favorisant l'expression des professionnels sur leur travail.

Il est mis à la signature des organisations syndicales.

La CFDT a indiqué qu'elle serait signataire du texte.

La CFE-CGC, la CFTC et la CGT ont indiqué qu'elles n'avaient pas mandat à ce jour pour s'engager, leurs instances se réunissant en fin de de mois. Néanmoins, la CFTC s'est dite favorable au texte proposé.

FO a indiqué qu'elle ne serait pas signataire, le texte n'étant satisfaisant ni sur le fond ni sur la forme ; elle aurait souhaité que soit traitée la pénibilité et que le texte mette en place des obligations pour les employeurs.

SUD a indiqué que le texte proposé n'était pas acceptable.

2. Contrat de génération

Les discussions se sont poursuivies sur ce thème notamment suite aux propositions écrites de FO.

Les organisations syndicales ont formulé plusieurs propositions.

FO proposait notamment l'instauration d'une indemnité au profit des salariés référents facilitant l'insertion du jeune au sein de l'entreprise ainsi que la prise en charge par l'employeur des cotisations sur la base d'un temps plein pour les salariés seniors qui réduisaient leur temps de temps de travail.

La CGT a soutenu la proposition de FO en demandant la mise en place systématique d'une indemnité valorisant les fonctions « tutorales ». Elle a également demandé la mise en place d'un suivi en ce qui concerne les actions de qualification des salariés âgés.

Elle a enfin demandé un soutien spécifique aux jeunes en situation de handicap et fera des propositions en ce sens pour la prochaine commission.

L'UNIFED s'est dite intéressée par cette dernière proposition, OETH pouvant d'ailleurs être mobilisée.

La CFDT a rappelé son souhait d'une bourse à l'emploi accessible à partir du site de la CPNE-FP de la branche.

Elle a également fait part de son souhait que soient définis en CPB des indicateurs précis de suivi des différentes thématiques.

Lors de la prochaine réunion les partenaires sociaux se pencheront sur l'élaboration de ces indicateurs.

3. Représentativité de SUD et fonctionnement des instances de la branche

Les partenaires sociaux ont échangé sur la base entre autres, des différentes propositions écrites (UNIFED, CFDT et CGT) sur la représentation et les modalités de prise de décision au sein des instances paritaires de la branche

UNIFED (UNIFAF, Observatoire , CPNE-FP et CPB), suite à la présence d'une sixième organisation syndicale.

4. Convention Collective de branche

Suite à une demande de la CFDT un échange a eu lieu au sein de la commission sur ce thème.

L'UNIFED a indiqué qu'elle était en réflexion sur ce sujet qui renvoyait à plusieurs questionnements, tels que le dialogue avec les pouvoirs publics et les financeurs (mieux accompagner-mieux financer) ; l'évolution des métiers, des prises en charge et des services rendus aux personnes accueillies au sein des différentes structures.

Elle a indiqué que des éléments constituant un socle commun pourraient être trouvés ; ce socle permettant de trouver des passerelles entre les CCN. En revanche, elle a rappelé que les négociations continuaient à se mener au sein des différentes CCN et qu'elle ne souscrivait pas à la demande de la CFDT sur un accord de méthode.

Elle a indiqué être consciente de l'échéance de 2017 prévue par la réglementation en matière d'audience des organisations patronales.

Elle a fait état de la nécessité de mener une réflexion autour d'un partage d'analyses.

Un tour de table des diverses organisations en présence a fait apparaître que, outre la CFDT, la CGT, la CFTC et la CFE-CGC sont favorables à une CCU. La CFDT, la CGT et la CFE-CGC souhaitent que le Ministère du Travail soit présent aux négociations. La CFTC précise que si elle est d'accord sur le principe elle est en revanche inquiète quant aux résultats compte tenu de l'absence de moyens. SUD se pose la question du devenir des CCN de la branche et est opposé à la présence du Ministère du Travail.

FO est opposée à une CCU et estime que l'absence de moyens aboutira à un texte défavorable aux salariés ; pour elle le lieu de négociation ce sont les différentes CCN.

L'UNIFED précise que le Ministère ne saurait être partie prenante à ce type de discussion.

La prochaine CPB aura lieu le 06 mai.